



Compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2 010

Présents : *ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M*

Absent excusé : *ESTEBAN P* procuration à *MARTIN R*

Absente : *BERRETTE S – GOUTY M*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 12 mai 2010 et 16 juin 2010 adressés par internet. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces comptes rendus.

I Approbation du rapport d'activité 2009 de la communauté des communes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2009 de la communauté des communes. Ce rapport présente le bureau et le conseil communautaire, l'administration générale, les finances, les commissions, les syndicats et les coordonnées de la communauté. Ce rapport d'activité a été demandé par la sous-préfecture. Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

II Projet d'une résidence sénior « Les Sénioriales »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'une résidence seniors « Les Sénioriales ». Ce projet a été présenté par le promoteur. Il consiste en la construction d'une cinquantaine de maisons individuelles destinées aux personnes de plus de 60 ans. Il précise que le promoteur a choisi les terrains pour une superficie d'environ 3 ha. Il dit que l'ensemble des frais d'aménagement sera à la charge du promoteur.

Monsieur le Maire dit au conseil que cet apport de population favorisera le commerce local, le milieu associatif et l'emploi. C'est aussi une recette pour la commune, les propriétaires de ces maisons devront s'acquitter de la participation de raccordement à l'égout d'un montant de 2200 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet de résidence « Les Sénioriales », la révision simplifiée du pos qui s'imposera, et l'appel d'offre pour le choix des architectes.

Le conseil municipal, à l'exception de Monsieur Raymond Martin s'étant absenté quelques minutes et n'ayant pas pris part aux débats, ni au vote, à l'unanimité approuve les Sénioriales, la révision simplifiée du pos et l'appel d'offres pour le choix de l'architecte.

III Approbation du règlement intérieur de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur de la salle des fêtes. Ce règlement sera donné à chaque loueur et devra être strictement respecté. Ce règlement a été envoyé par internet à chaque conseiller pour observation. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce règlement.

IV Résiliation des baux emphytéotiques

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de deux administrés qui souhaitent résilier la location du bail emphytéotique au Falgairas conclu avec la commune de NEFFIES, suite à l'arrachage des vignes. Les parcelles concernées sont B 1104, B 1105, A 672, A 673, B 1103. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette résiliation.

V Mise aux normes de la cour pour l'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise BRAULT pour la mise aux normes de la cour pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées, d'un montant de 10 250.00 € ht, 12 259.00 € ttc.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce devis.

VI Questions diverses

1) Informatisation et ménage à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a eu un rendez-vous avec la présidente du Foyer Rural qui a la gestion de la bibliothèque municipale. Jusqu'à présent le ménage de la bibliothèque était fait par des bénévoles, les bénévoles n'étant pas toujours disponibles, la présidente souhaiterait que le ménage soit réalisé par la commune. Elle souhaite également l'installation d'une ligne téléphonique pour permettre l'accès à internet et la pose d'une boîte aux lettres. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au conseil général pour l'informatisation de la bibliothèque. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ses demandes.

2) Plan d'alignement de terrains

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de procéder à un élargissement de voirie de l'Ancien Chemin d'Alignan, Chemin des Mines, Chemin de Caux Vieux. Il présente au conseil municipal les plans d'alignement établis par le cabinet Roque, géomètre expert à Pézenas.

Les propriétaires de ces terrains céderont gratuitement à la commune une partie de leurs parcelles lors du dépôt du permis de construire pour permettre cet élargissement. Un acte notarié sera établi pour cette cession gratuite. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces plans.

3) Personnel

Monsieur Bedos présente au conseil municipal les modifications de la durée du temps de travail hebdomadaire de certains agents pour la rentrée 2010.

Suite à des convenances personnelles, 2 agents ont souhaité travaillé 4 h en moins par semaine pour l'un et 1 h en moins pour l'autre. Monsieur Bedos demande au conseil de renouveler le contrat de l'agent d'entretien auxiliaire, pour un an, à 31 h hebdomadaires annualisées.

Suite à l'embauche d'un CUI pour le restaurant scolaire et les ménages des salles, Monsieur Bedos propose au conseil d'établir un contrat de 26 h au lieu de 20 h, car la durée maximale prise en charge par l'état est de 26 h hebdomadaires, cette personne pouvant faire de l'administratif à la mairie pendant ces 6 h (archives, classement).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces modifications.

VII INFORMATIONS

1) Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire dit au conseil que la communauté des communes a choisi le prestataire qui établira le plan communal de sauvegarde : Sébastien Garcia, consultant de Montagnac. Ce plan permettra de diagnostiquer les risques (feu, inondation...) et de déterminer les moyens nécessaires pour faire face à ce risque. Pour la commune, le montant à régler est de 2791.84 € ht, 3 339.04 € ttc.

2) Travail d'intérêt général

Monsieur le Maire dit au conseil que la commune accueillera une personne condamnée à faire 90 h de travail d'intérêt général au service technique à compter du 9 août 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.